

420 Lettres aux élus de 35 Communes des Landes

Collectif Citoyen:
Stockage-Gaz-Landes.Net
Av. de la Plage
40660 Messanges

fait à Messanges
le 16 Janvier 2012

Madame, Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

En notre qualité de collectif citoyen, né du débat publique "EDF Salins des Landes", et suite à toutes nos recherches sur le sujet, nous sommes bien conscients que trop de questions importantes restent sans réponse ou dans le flou *.

La population (plus de 1300 signatures et 200 commentaires en 8 jours de pétition, plus de 9000 visiteurs sur notre site en 6 semaines), les associations et fondations, les élus régionaux, les membres de la commission du ceser aquitaine, les médias, la presse, des partis politiques, des élus et personnalités de toutes tendances ont exprimé leur désapprobation et relayé notre position.

Encouragés dans notre démarche par la convention d'Aarhus, nous nous tournons vers vous pour connaître votre position. A qui pourrions-nous nous adresser ? Nous demandons votre aide, vous êtes nos premiers représentants.

Nous ne pourrions comprendre que vous ne sachiez pas, après trois mois de débat sur un sujet aussi fondamental pour notre commune et notre région, rendre compte d'une tendance ou d'un avis.

Nous vous demandons donc de bien vouloir réunir votre conseil municipal afin de délibérer sur le sujet, et de faire connaître vos conclusions avant la fin du débat public, le 31 Janvier.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute rencontre ou présence consultative lors d'une réunion de votre conseil afin de répondre ensemble à la question de Mr Bernet, président du CNDP :
Faut-il réaliser ou non ce projet?

Dans l'attente, et sûrs que saurez entendre notre parole et les vives préoccupations de vos administrés, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, nos plus respectueuses salutations.

*petit rappel des menaces et incohérences du projet:

- Pollution de l'une des plus belles plages du monde par le rejet massif en mer des produits de forage (sel, éléments douteux et particules associées)
- Destruction délibérée du Patrimoine Naturel des Landes jusqu'à protégé et de symboles tels les barthes de l'Adour et les derniers espaces sauvages de la côte sud des landes.
- Danger de fuite de saumure et de pollution sur des sites naturels sensibles et jusqu'aux nappes phréatiques le long des 40 km de parcours du saumoduc.
- Dévalorisation du patrimoine foncier de toute une région et mise en danger de l'activité touristique par la présence d'un chantier de plus de 10 ans au coeur-même de l'espace naturel.
- Risques avérés SEVESO 2 sur le site de stockage dans une région de potentiel risque sismique 3 (sur une échelle de 5).
- Gaspillage d'une matière précieuse qu'est le sel.
- Pérennité réelle du projet (chantier de 10 ans au moins) dans un contexte de remise en question énergétique et face aux choix politiques à venir.
- Opportunité économique d'un projet de 650 Millions d'euros pour le stockage d'énergie fossile importée; rapport coût/nécessité d'un tel choix en regard des options en énergie renouvelable.

Stockage de gaz : 420 lettres aux élus

Le collectif Stockage gaz landes, opposé au projet d'EDF de stocker 600 millions de mètres cubes à Pouillon, vient d'envoyer 420 lettres aux maires, adjoints et conseillers de 36 communes touchées par l'emprise du projet. Il demande aux élus de se prononcer sur ce projet. Par ailleurs, ce collectif organise un rassemblement dimanche, avec le soutien de Surfrider Foundation antenne Sud Landes, de 15 heures à 16 heures, sur la plage de Messanges.

Les premières réponses des élus aux lettres du collectif

Publié le 2012/01/28 par [admin](#)

SOORTS-HOSSEGOR

Une motion contre le projet de gaz

Mercredi, le Conseil municipal a voté à l'unanimité (moins une abstention), une motion contre le projet de stockage de gaz naturel dans les sous-sols landais. De l'avis quasi général, c'est surtout le projet de saumoduc (et ses rejets de saumure dans l'océan Atlantique) qui suscite un certain nombre d'inquiétudes.

En fin de Conseil, une seconde motion a été votée contre la décision du gouvernement de réduire de neuf jours le temps de présence des MNS-CRS sur les plages, cet été. Pour cette année, sept CRS seraient détachés du 4 juillet au 26 août.

F. R.

[Un article du Sud-Ouest](#) du samedi 28 janvier, nous informe que la municipalité de **Soorts-Hossegor** a voté une motion contre le projet d'EDF « Salin des Landes ».

A l'occasion des Vœux du Maire de **Messanges**, vendredi 27 janvier, Hervé BOUYRIE, président du CDT Landes et vice président du Conseil général, a également, et sous les applaudissements des messangeots, annoncé une motion municipale contre le projet d'EDF en expliquant les

répercussions négatives pour l'image de la région et de la commune, impactant l'économie touristique. (Voir délibération du Conseil Municipal en bas)

Le 23 janvier le collectif a reçu une lettre de la mairie de **Seignosse** en réponse à [notre courrier du 16 janvier](#):

« ... puisqu'à la suite du décès de notre Maire, Ladislas de HOYOS, nous devons procéder à des élections complémentaires fixées début février (05 et 12).

Néanmoins, je tiens à souligner que la majorité des conseillers municipaux, si ce n'est l'unanimité est consciente des risques que ce projet de stockage de gaz et de saumoduc fait peser sur l'environnement.

En conséquence, nous ne saurions lui donner un avis favorable et je proposerai à mes collègues qu'une délibération en ce sens soit votée dès que le Conseil Municipal se réunira, en février prochain.

Je ne manquerai pas de vous informer du résultat de ce vote. «

Mr. MONTUS, Maire de **Soustons**, a adressé un mail le 27 janvier dans lequel il nous confirme en ces mots :

« En ce qui concerne le problème du stockage de gaz, et plus précisément la technique choisie pour creuser le dôme naturel de Pouillon et rejeter en mer les éléments du sous sol ainsi enlevés, j'ai eu l'occasion de dire plusieurs fois aux autorités de l'Etat et aux porteurs du projet ma vive préoccupation sur l'absence d'éléments indiscutables permettant de se forger une idée précise des conséquences écologiques pour le sous-sol du sud des Landes (pour les canalisations d'amenée) et mon opposition à de nouvelles altérations dommageables du milieu marin, patrimoine inestimable de notre planète (pour le rejet en mer). J'ajoute que les conséquences pour la pêche, pour le tourisme, pour la santé, pour la faune et la flore marine, pour d'autres domaines encore, n'ont pas à ce jour été prises en compte, et ce n'est pas acceptable.

Voilà ma position qui est, je le sais pour en avoir parlé avec eux, partagée par la quasi totalité des élu(e)s soustonnais(e)s. »

[Le 1er arrêté municipal contre le projet](#) de saumoduc a été déposé par la commune de **Moliets et Maâ** :

« Le Conseil Municipal de la commune de MOLIETS ET MAA qui s'est réuni

en session ordinaire dans la salle du conseil municipal le 14 DECEMBRE, à 20 H sous la présidence de Madame Anne-Marie CANCOUET, Maire, a pris une motion relative au projet de stockage du gaz dans le Sud des LANDES. »

Cet arrêté a été validé par le préfet.

Quant à la Mairie de **Vieux Boucau**, elle nous invite à assister à la réunion des conseillers, qui débattrà sur ce sujet mercredi 1 février.

De son côté, Jean-Claude SAUBION, Maire de **Magesqc** nous a répondu de façon concrète par mail: le 27 janvier

« Je confirme les réserves déjà émises dans ma lettre du 24 novembre 2011 et validées par le Conseil Municipal du 7 décembre 2011. Je m'oppose à ce projet industriel aux conséquences sociales et environnementales incertaines. »

Et voici la réponse de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire de **Dax** et Vice-Président du Conseil général des Landes, reçu par courrier le 25 janvier 2011

« Par courrier en date du 16 janvier vous avez attiré mon attention, et celle de mes collègues du Conseil Municipal de Dax, sur le projet de stockage de gaz naturel de Salins des Landes et vous me demandez de me prononcer sur ce projet.

Dans la mesure où nous sommes encore dans une phase de concertation, la Ville de Dax a souhaité donner un avis sur ce dossier dans le cadre d'une [contribution adressée le 14 décembre 2011 à la Commission Particulière du Débat Public](#).

J'ai le plaisir de vous en transmettre une copie qui reprend les remarques de la Ville de Dax quant à ce projet ainsi que des demandes d'études complémentaires.

Je ne manquerai pas de vous faire connaître les réponses qui seront apportées sur ce dossier«

Autres réponses sont avisées pour la semaine prochaine.

Micky Neuhaus – Messanges le 29 janvier 2012

ANNEX : -----

MAGESQC:

-----E-mail d'origine-----

De : Mairie de Magescq

A: Didier Tousis

Envoyé le : Vendredi, 27 Janvier 2012 16:12

Sujet : Re: urgent! à transmettre à Monsieur le Maire!

Bonjour,

Je confirme les réserves déjà émises dans ma lettre du 24 novembre 2011 et validées par le Conseil Municipal du 7 décembre 2011. Je m'oppose à ce projet industriel aux conséquences sociales et environnementales incertaines.

Cordialement

Le Maire

Jean-Claude SAUBION

Mairie de Magescq

SOUSTONS :

-----E-mail d'origine-----

De : JYMONTUS

A: Didier Tousis

Envoyé le : Vendredi, 27 Janvier 2012 10:47

Sujet : (sans sujet)

Cher Monsieur

Je suis comme vous les divers débats concernant le stockage de gaz à Pouillon et les techniques proposées pour creuser les cavités nécessaires à ce stockage.

Je respecte tout à fait le rôle des associations et les légitimes interrogations qu'elles portent. Mais je m'interroge sur l'absence de débat de fond qui ressort de tous les courriers que je lis, de tous les articles qui paraissent ou de tous les commentaires que j'entends. Pour moi, la question qui se pose est celle de la diversification des ressources énergétiques de la France si on diminue puis arrête la production des centrales nucléaires, chose à laquelle je suis viscéralement favorable. La diminution de la consommation actuelle ne suffira pas. Il faudra des énergies nouvelles et renouvelables. A Soustons, la municipalité avait prévu sur un terrain nu, dans une zone sans intérêt écologique marqué (à côté de l'ancien aérodrome) l'implantation d'une petite centrale solaire. Par recours de la SEPANSO, ce projet a été annulé par le tribunal administratif au motif que le zonage du PLU ne serait pas le bon, malgré la validation par les services de l'Etat. Il faut tout recommencer et cela prendra des années. Mais qu'importe !

D'autres associations sont contre les éoliennes, d'autres contre la géothermie, etc..., toutes ayant pour objet la défense de notre environnement. Je respecte ces opinions, mais il va bien falloir inventer un "avenir énergétique" pour notre vie quotidienne et celle de nos enfants. Et c'est ce débat qui est absent ! C'est ce qui me gêne.

En ce qui concerne le problème du stockage de gaz, et plus précisément la technique choisie pour creuser le dôme naturel de Pouillon et rejeter en mer les éléments du sous sol ainsi enlevés, j'ai eu l'occasion de dire plusieurs fois aux autorités de l'Etat et aux porteurs du projet ma vive préoccupation sur l'absence d'éléments indiscutables permettant de se forger une idée précise des conséquences écologiques pour le sous-sol du sud des Landes (pour les canalisations d'amenée) et mon opposition à de nouvelles altérations dommageables du milieu marin, patrimoine inestimable de notre planète (pour le rejet en mer). J'ajoute que les conséquences pour la pêche, pour le tourisme, pour la santé, pour la faune et la flore marine, pour d'autres domaines encore, n'ont pas à ce jour été prises en compte, et ce n'est pas acceptable.

Voilà ma position qui est, je le sais pour en avoir parlé avec eux, partagée par la quasi totalité des élu(e)s soustonnais(e)s.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à mes sentiments respectueux et cordiaux.

MOLIETS ET MAÂ :

Le Conseil Municipal de la commune de MOLIETS ET MAA qui s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal le 14 DECEMBRE, à 20 H sous la présidence de Madame Anne-Marie CANCOUET, Maire, a pris une motion relative au projet de stockage du gaz dans le Sud des LANDES.

Sachant

- qu' EDF envisage, dans le cadre d'un projet de stockage de gaz naturel dans le sud des Landes (région de Pouillon), la construction d'une double canalisation, entre l'océan atlantique et le site de stockage,
- que ces deux canalisations appelées « Saumoduc » (d'un diamètre de 50 cm chacune) enterrées parallèlement serviraient, pour l'une, à acheminer l'eau de mer, pour l'autre, à évacuer la saumure au large de la zone côtière soit entre **Messanges** et **Moliets** soit au sud de Port d'Albret,
- - qu'une station de pompage d'eau de mer serait nécessaire à l'arrière de la zone littorale,
- que cette station située à l'intérieur d'une enceinte occupant **environ 2 hectares** refoulerait la saumure à 1,5 km de la côte,
- que les informations à la disposition du public ne donne aucune précision sur les éléments contenus dans ce rejet ni garantie concernant l'innocuité de ce projet,
- que les communes investissent pour améliorer la qualité bactériologique des eaux de baignade et ainsi garantir aux touristes et aux habitants du territoire des conditions sanitaires optimales,
- que ces mêmes communes déclinent des plans plage pour améliorer l'accueil et montrer ainsi un dynamisme de la Côte Sud des Landes ,
- le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
- considère qu'il serait dommage qu'un projet industriel dont on ne connaît pas bien toutes les conséquences environnementales vienne ternir l'image « nature » dont bénéficie notre région,
- - dénonce ce projet aux conséquences sociales et environnementales très incertaines.

SEIGNOSSE :

SEIGNOSSE  **côté mer côté vert**

Seignosse, le 23 janvier 2012.

COLLECTIF CITOYEN
Stockage-Gaz-Landes.net
Av de la Plage
40 660 MESSANGES

N/Ref : PBT /CC/ 2012 n°C19

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 16 courant, je vous informe que nous ne réunirons pas le Conseil Municipal avant la fin de ce mois.

Pour des raisons d'opportunité, cela ne nous semble pas envisageable puisqu'à la suite du décès de notre Maire, Ladislas de HOYOS, nous devons procéder à des élections complémentaires fixées début février (05 et 12).

Néanmoins, je tiens à souligner que la majorité des conseillers municipaux, si ce n'est l'unanimité est consciente des risques que ce projet de stockage de gaz et de somoduc fait peser sur l'environnement.

En conséquence, nous ne saurions lui donner un avis favorable et je proposerai à mes collègues qu'une délibération en ce sens soit votée dès que le Conseil Municipal se réunira, en février prochain.

Je ne manquerai pas de vous informer du résultat de ce vote.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, de l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Philippe BARROS-TASTETS,
Adjoint aux finances.



DAX :



COLLECTIF CITOYEN
Stockage Gaz Landes
Avenue de la Plage
40660 MESSANGES

Dossier suivi par Florian GUILLON
Chef de Cabinet
Mel : cabinet@dax.fr
Réf : GB.FG.CB.2012.01.49

Dax, le 25 janvier 2012

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 16 janvier vous avez attiré mon attention, et celle de mes collègues du Conseil Municipal de Dax, sur le projet de stockage de gaz naturel de Salins des Landes et vous me demandez de me prononcer sur ce projet.

Dans la mesure où nous sommes encore dans une phase de concertation, la Ville de Dax a souhaité donner un avis sur ce dossier dans le cadre d'une contribution adressée le 14 décembre 2011 à la Commission Particulière du Débat Public.

J'ai le plaisir de vous en transmettre une copie qui reprend les remarques de la Ville de Dax quant à ce projet ainsi que des demandes d'études complémentaires.

Je ne manquerai pas de vous faire connaître les réponses qui seront apportées sur ce dossier et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gabriel'.

Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil général des Landes

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire
Mairie de Dax - Rue Saint-Pierre - BP 50344 - 40107 Dax Cedex - Tél. 05 58 56 80 00 - Fax 05 58 74 45 22
information@dax.fr - www.dax.fr

MESSANGES :

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

-:-
**MAIRIE
DE
MESSANGES**

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de MESSANGES

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2012

OBJET : Affaire n° 1 : Projet EDF « Salins des Landes ».

L'an deux mille douze, le vingt-cinq du mois de Janvier, à vingt heures trente.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents et ayant votés : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTE :
Main levée ¹ ✓ Bulletin secret ¹
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Nuls ou blancs : 0
Date de convocation : 18 Janvier 2012

Présents : AROCENA U, BAMBALERE M, BOUYRIE H, CALORME JP, CAZES C, DABBADIE G, LAUDOUAR D, MORA B, MORESMAU B, MUNOZ S, VARTAVARIAN J, VIGNAUX P.

Absents excusés : CASTAGNET P, DARGET N, JUNK B.

A donné procuration : CASTAGNET P à VIGNAUX P.

Monsieur le Maire

PRESENTE, à l'Assemblée, le projet d'EDF qui consiste à créer un stockage de gaz dans le sous-sol de la Commune de POUILLON. Des cavités seraient ainsi créées par dissolution de sel en injectant de l'eau de mer qui serait en retour rejetée dans l'océan chargée de « saumure ».

Le transit à l'aller et au retour s'effectuerait par l'enfouissement de canalisations de diam. 50 appelées « Saumoduc ».

L'exécutoire retenu serait entre MESSANGES et MOLIETS-ET-MAA ou au Sud de Port d'Albret.

Le Conseil Municipal

invité à délibérer sur cette affaire,

CONSIDERANT :

1°) qu'il est surprenant d'utiliser des espaces remarquables vierges classés en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (dont le site NATURA 2000 de la Commune de MESSANGES),

2°) que ce projet d'enfouissement du « Somoduc » va à l'encontre de la « Loi Littoral » qui instaure une protection stricte de ces milieux naturels sensibles imposée par le législateur aux collectivités qui ont dû retranscrire dans le document d'urbanisme cette préservation,

3°) que le tracé de cette double canalisation traverse le massif forestier (notamment dunaire) classé en grande partie en « espace boisé à conserver » où toute modification de la nature du sol y est interdit,

4°) que l'ouverture à l'urbanisation de 2 hectares pour édifier la structure de pompage ne peut être envisagée sans révision du PLU à initialiser par le Conseil Municipal,

5°) qu'aucune garantie n'est apportée sur les risques de pollution du littoral par les 150 tonnes de saumure déversée par jour dans l'océan qui, surtout en cas de tempête avec fort coefficient marin, peuvent ainsi être rejetées sur la côte souillant le sable des plages de la Commune ou des collectivités voisines et pouvant influencer sur la qualité des eaux de baignade,

6°) que la réalisation de ce projet peut engendrer une contre-publicité très négative pour la Côte Sud des Landes notamment pour l'activité économique en matière de tourisme. La fréquentation de notre « côte sauvage » du secteur s'étendant de SOUSTONS à MOLIETS-ET-MAA est appréciée l'été chaque année par 100.000 personnes. La réputation de nos plages risque d'être remise en cause et avoir de graves conséquences sur les activités professionnelles du tourisme.

S'OPPOSE en conséquence :

- au projet d'enfouissement des canalisations « Somoduc » de la Commune de POUILLON jusqu'à la côte,
- au rejet de la « saumure » dans les eaux de l'océan.

DIT que cette décision sera notifiée, pour attribution, à Monsieur le Président du CPDP.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait conforme,

Acte certifié exécutoire 31 JAN. 2012
transmis en S/Préfecture le 31 JAN. 2012
Publié ou notifié le 31 JAN. 2012
MESSANGES le 31 JAN. 2012
Le Maire,

Le Maire,


Hervé BOUYRIE.

